



LES TRAVAILLEURS « ESSENTIELS » EN ÎLE-DE-FRANCE

OÙ TRAVAILLENT-ILS, OÙ RÉSIDENT-ILS ?

La pandémie de Covid-19 a révélé le rôle d'un ensemble de travailleurs exerçant des activités primordiales au quotidien pour la population. Près de deux millions d'actifs occupent des emplois « essentiels » pour répondre aux besoins vitaux et quotidiens des Franciliens : personnels hospitaliers, caissiers, ouvriers de la logistique, de la maintenance, aides à domicile, personnel de l'éducation...

L'Institut Paris Region, l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur) et l'ORS Île-de-France ont proposé une définition de ces travailleurs « essentiels ». Celle-ci distingue les travailleurs en « première ligne », leurs « relais » et les « services publics du quotidien ». Après une première étude présentant le profil de ces travailleurs [1], cette étude décrit la géographie de leurs lieux de travail et de résidence.

Auteurs : Sandrine Beaufiles, Anne-Claire Davy, Pascale Leroi (Institut Paris Region), Maylis Telle-Lamberton (Observatoire régional de santé Île-de-France), Marie Acs, Joseph Chevrot (Insee), Jean-François Arènes, Martin Wolf (Apur)
Directrice de publication : Isabelle Grémy

SOMMAIRE

- 2 Introduction
- 3 Des emplois « essentiels » avec une localisation régionale différente des autres emplois
- 4 Des emplois « essentiels » moins nombreux en Île-de-France
- 6 Où résident les travailleurs « essentiels » ?
- 8 Un logement plus proche de leur lieu de travail
- 10 Conclusion
- 11 Pour en savoir plus

Introduction

La pandémie de Covid-19 a mis en lumière le rôle indispensable de certains travailleurs « de premières lignes ». L'ORS a ainsi défini une liste de « travailleurs-clés » constituée des personnes ayant continué leur activité sur leur lieu de travail pendant le premier confinement, de mi-mars à mi-mai 2020. Leur département de résidence par métier y était également décrit [1]. Une publication en collaboration avec l'Insee a précisé ce lieu de résidence par intercommunalité tant pour chaque métier que par groupe de métiers à risque d'exposition équivalent. Il est alors ressorti que davantage de travailleurs-clés habitaient en Seine-Saint-Denis et dans les franges de l'Île-de-France [2].

La nécessité de considérer les métiers faisant fonctionner la région au quotidien et indépendamment de toute crise sanitaire a conduit à élargir considérablement la liste des professions d'intérêt, dans une réflexion commune à l'ORS, l'Institut Paris Region et l'Agence parisienne d'urbanisme. Ainsi, aux côtés des « premières lignes », ont été ajoutés les « relais des premières lignes », qui contribuent au bon fonctionnement et à la réalisation de leurs missions : ils relèvent souvent des mêmes secteurs et s'y ajoutent d'autres fonctions clés : la logistique, l'information ou le secteur bancaire. Enfin, les « métiers des services publics du quotidien » ont été également ajoutés. Ils assurent des missions de service à la population : services publics de l'enfance et de l'éducation, du social et du sport.

L'ajout de ces deux catégories de travailleurs à la liste initiale en transforme le profil comme cette étude va le montrer. L'ensemble est dénommé travailleurs « essentiels du quotidien », par la suite abrégé « essentiels » dans la suite du document. Cette définition, subjective, n'est pas immuable et ne saurait constituer une liste invariable de professions prioritaires dans le cadre de dispositifs spécifiques d'aides des pouvoirs publics. À titre d'exemple, la définition ici retenue diffère de celle établie lors de travaux réalisés en 2014 sur le thème des travailleurs-clés [3].

L'Insee, l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur), l'Institut Paris Region et l'Observatoire régional de santé (ORS) Île-de-France se sont associés, à la demande des pouvoirs publics, pour apporter des éléments d'éclairage sur ces travailleurs « essentiels ». La présente étude décrit leur profil et leurs conditions de travail et de vie. Une seconde étude est consacrée à la géographie de leurs lieux de résidence et d'emploi [4].

Des emplois « essentiels » avec une localisation régionale différente de celle des autres emplois

L'Île-de-France compte 1,9 millions d'emplois « essentiels » soit 34 % des emplois franciliens, proportion inférieure à celle des autres régions (42,5 %). Ces emplois sont nombreux au sein de la métropole du Grand Paris (MGP) en lien avec la densité de population et l'activité économique. Cependant, ils sont moins concentrés et mieux répartis sur le territoire régional que les autres types d'emplois (Figure 1). Ainsi, si la MGP totalise 64,5 % des emplois « essentiels », elle totalise près de 71 % des autres emplois. Les trois principaux territoires en termes d'emplois, Paris, Paris Ouest La Défense et Grand Orly Seine Bièvre totalisent 39 % des emplois « essentiels » contre 48 % pour les autres emplois.

Ces emplois, qui répondent aux besoins des personnes sur leur territoire, ont moins tendance à se localiser dans les quartiers d'affaires et les grands centres tertiaires. À mesure que l'on s'éloigne du cœur d'agglomération, la part des emplois « essentiels » dans l'emploi total tend ainsi à augmenter, notamment dans l'est francilien (Figure 1). Elle est de 31 % dans la MGP, atteint 51 % dans l'intercommunalité Val d'Yerres Val de Seine, 52 % dans le Vexin Val de Seine et 54 % dans le Gâtinais Val de Loing.

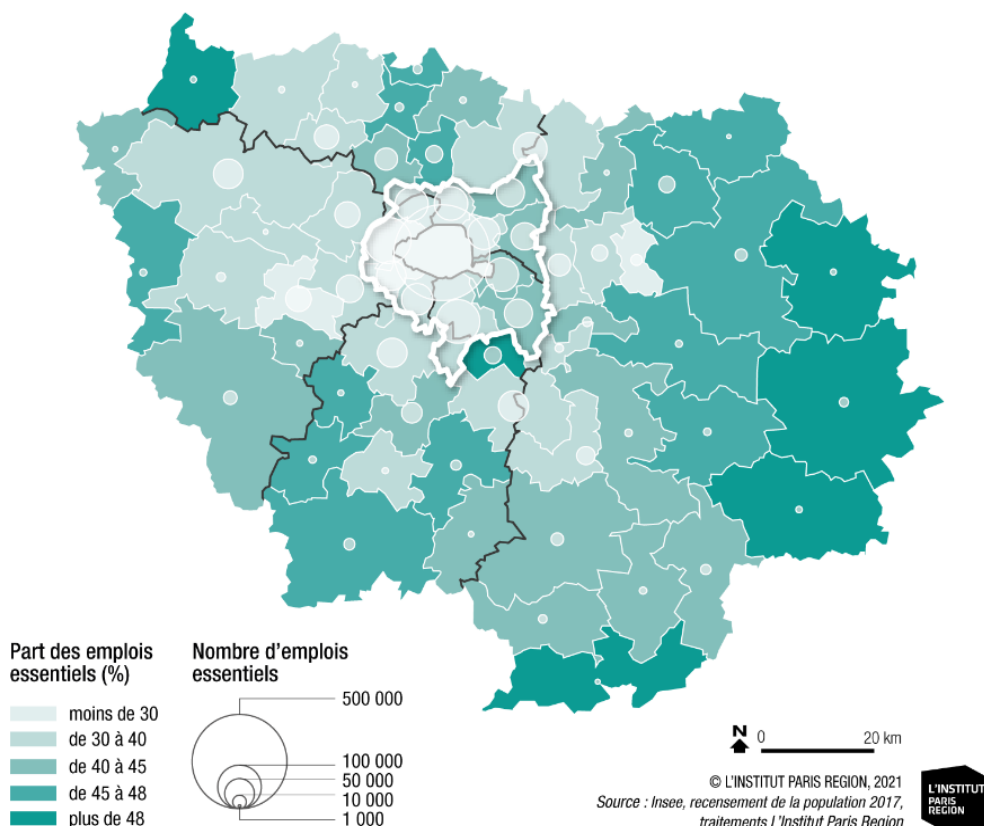
Cette meilleure diffusion des emplois « essentiels » se vérifie pour les employés, les professions intermédiaires et même les cadres, et atteste d'une logique de localisation spécifique, indépendante de la catégorie socioprofessionnelle. Seule exception, les emplois ouvriers « essentiels » sont surreprésentés en cœur d'agglomération et à ses frontières nord et sud, du fait d'une proximité probable avec les aires de logistique et les plateformes aéroportuaires.

Paris et les Hauts-de-Seine sont particulièrement attractifs en matière d'emploi. Ainsi, à Paris, 53 % des travailleurs essentiels viennent d'un autre département et ils sont 60 % pour les Hauts-de-Seine. En Seine-et-Marne, dans les Yvelines et en Essonne, ces proportions ne sont que de 25 %. Ceci est encore plus vrai pour les « premières lignes » : pour Paris, 63 % d'entre eux viennent d'un autre département alors qu'en Seine-et-Marne, ils ne sont que 20 %.

Aux franges de la région, une part importante d'emplois « essentiels » est occupée par des travailleurs venus de départements limitrophes comme dans la communauté d'agglomération du pays Houdanais, ou dans celle du Vexin Val de Seine.

Figure 1: Volume des emplois « essentiels » et part sur l'ensemble des emplois

Dans les intercommunalités et établissements publics territoriaux, les départements et la métropole du Grand Paris



Des emplois « essentiels » moins nombreux en Île-de-France

Au sein de la région, 157 personnes pour 1 000 habitants assurent des emplois « essentiels », contre 166 en moyenne dans les autres régions. La différence est plus importante pour les « premières lignes » : 66 emplois pour 1 000 habitants contre 82 dans les autres régions, moins pour les « relais des premières lignes » (51 pour 49). En revanche, les professionnels des services publics du quotidien sont plus présents en Île-de-France (40 pour 36).

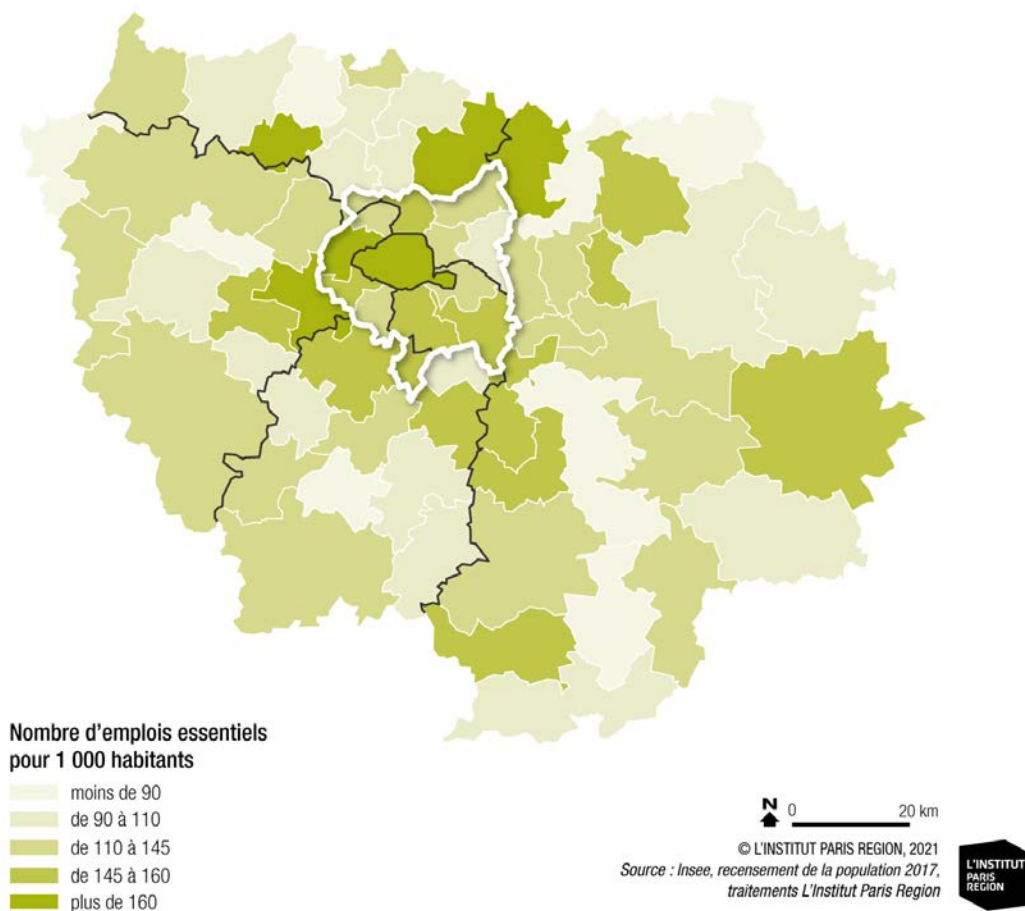
Les intercommunalités et établissements publics territoriaux (EPT) franciliens comptent entre 64 et 235 emplois « essentiels » pour 1 000 habitants (Figure 2). Dans la MGP, on compte 175 emplois « essentiels » pour 1 000 habitants. Deux espaces économiques majeurs, Paris, et Paris Ouest La Défense tirent cette moyenne vers le haut (respectivement 235 et 216 emplois « essentiels » pour 1 000 habitants). Des intercommunalités de grande couronne

sont également bien dotées comme Roissy Pays de France (183 emplois pour 1 000 hab.), Cergy-Pontoise (165 emplois pour 1 000 hab.) ou Versailles-Grand Parc (161 emplois pour 1 000 hab.). Les territoires les moins bien dotés se situent plutôt dans des intercommunalités excentrées d'Île-de-France comme Plaines et Monts de France (64 emplois pour 1 000 hab.), Les Portes de l'Île-de-France (71 emplois pour 1 000 hab.), Gally Mauldre (73 emplois pour 1 000 hab.) ou Le Pays de l'Ourcq (86 emplois pour 1 000 hab.).

Pour certains métiers « essentiels », logistique, maintenance, sécurité des biens, enseignement du supérieur... l'implantation se fait plutôt à proximité de pôles spécialisés comme les aires logistiques et aéroportuaires ou encore les pôles universitaires.

Figure 2 : Nombre d'emplois « essentiels » pour 1 000 habitants

Dans les intercommunalités et établissements publics territoriaux, les départements et la métropole du Grand Paris



Zoom sur quelques professions « essentielles »



Livreurs

En 2017, 34 000 livreurs travaillent en Île-de-France. Ces salariés conduisent des véhicules légers (de moins de 3,5 tonnes) pour enlever ou livrer des marchandises, en général à faible distance.

Quasi-exclusivement des hommes (96 %), ces actifs sont moins fréquemment à Paris, dans les Hauts-de-Seine et dans les Yvelines et plus souvent en Seine-Saint-Denis, dans le Val-d'Oise et le Val-de-Marne. Ces actifs utilisent très majoritairement un véhicule motorisé pour se rendre sur leur lieu de travail (76 %).

Leur sous-représentation dans le cœur d'agglomération se conjugue avec un moindre accès à la propriété et une surreprésentation dans le parc social.

Aides à domicile et aides ménagères

En 2017, 63 000 auxiliaires de vie travaillent en Île-de-France et aident des personnes âgées, handicapées ou des familles dans leur vie quotidienne. Quasi-exclusivement des femmes (94 %) et le plus souvent des immigrées (54 %), elles résident moins fréquemment à Paris et plus fréquemment en Seine-Saint-Denis. Ces actives, pour moitié à temps partiel (46 %) occupent principalement leur emploi dans leur commune de résidence (42 %) ou à moins de 10 kilomètres (69 %). Une aide à domicile sur cinq est à la tête d'une famille monoparentale. À Paris, les aides ménagères vivent plus fréquemment dans le parc HLM (48 %), dans un logement loué meublé (9 %) ou sont logées à titre gratuit (5 %). Les aides ménagères sont particulièrement surreprésentées dans le parc social de Paris et des Hauts-de-Seine, où les prix de l'immobilier sont très élevés. En Seine-et-Marne, près d'une sur deux est propriétaire grâce au marché immobilier moins onéreux.



Professionnels de l'éducation

Professeurs des écoles, des collèges et lycées professionnels, contractuels du secondaire, conseillers pédagogiques et surveillants représentent 127 000 actifs franciliens en 2017.

Il s'agit d'un ensemble de professions à dominante féminine (77 %) et diplômée : 83 % ont un diplôme de l'enseignement supérieur. 69 % travaillent dans leur commune de résidence ou à moins de 10 kilomètres, soit 17 points de plus que l'ensemble des actifs. Ils sont moins nombreux à prendre les transports en commun (31 % contre 44 %).

Comparativement aux actifs franciliens, ils sont sous-représentés dans le parc social (16 % contre 20 %) sauf lorsqu'ils résident à Paris (22 % contre 17 %) et surreprésentés parmi les propriétaires notamment dans le Val-d'Oise et l'Essonne.



Où résident les travailleurs « essentiels » ?

1,8 million de travailleurs « essentiels » vivent en Île-de-France dont 1 million au sein de la MGP. Ils sont nombreux en volume à résider dans le cœur de l'agglomération, en lien avec la forte densité de population, mais ils y sont sous-représentés. Ainsi 16 % résident à Paris pour 20 % des autres travailleurs, 56 % dans la métropole du Grand Paris pour 60,5 % des autres travailleurs.

La part des travailleurs « essentiels » parmi les actifs résidents varie sensiblement selon les territoires, de 27 % à Paris et Paris Ouest La Défense à 44 % dans l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) Deux Morin ou 45 % dans le Gâtinais Val de Loing, aux franges de la région. Ces travailleurs vivent ainsi plus souvent en grande couronne que l'ensemble des actifs, notamment à l'est de l'Île-de-France. Cette sous-représentation des travailleurs

« essentiels » dans le cœur de l'agglomération concerne toutes les catégories socioprofessionnelles, à l'exception des ouvriers, plus présents dans la MGP, ainsi qu'au nord du Val-d'Oise et de l'Essonne (Figures 3 et 4). La Seine-Saint-Denis fait également exception.

Ils résident alors en moyenne plus loin du cœur de la métropole : seuls 35 % d'entre eux résident à moins de 10 kilomètres du centre de Paris contre près de 42 % pour les autres actifs.

De manière générale, les actifs « essentiels » sont surreprésentés dans les territoires de faible niveau de vie (34 % contre 29 % pour les autres actifs) et sous-représentés dans les territoires aisés (33 % contre 42 %) (Figure 3) [1].

Figure 3 : Part et volume des travailleurs « essentiels » par lieu de résidence

Dans les intercommunalités et établissements publics territoriaux, les départements et la métropole du Grand Paris

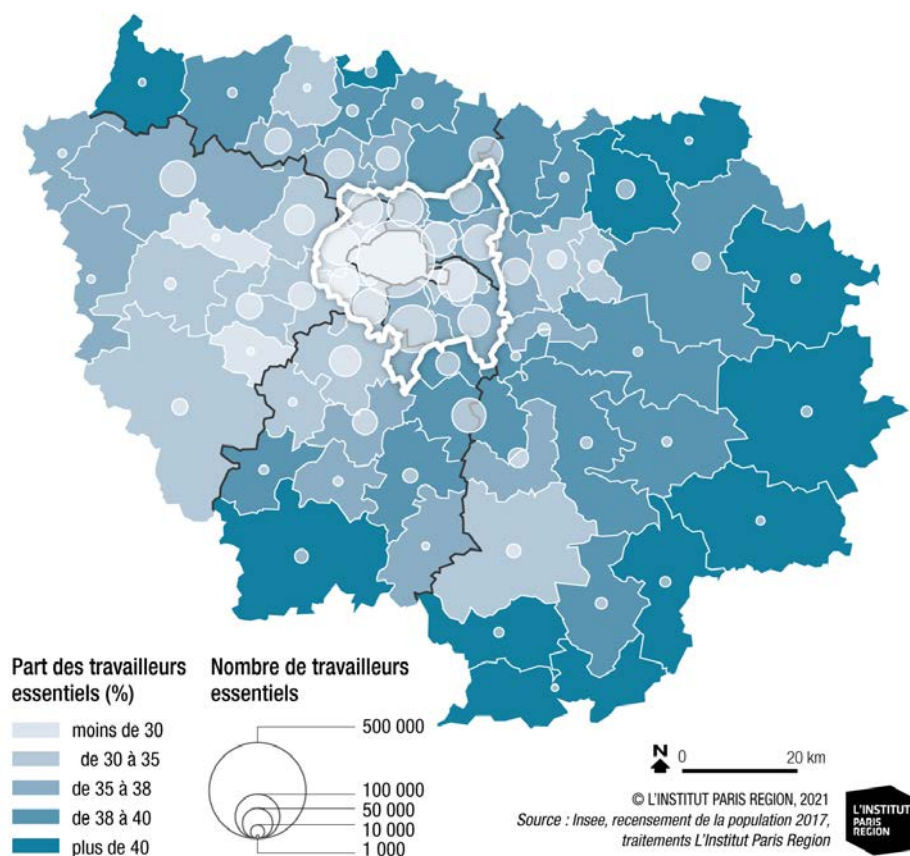


Figure 4 : Travailleurs essentiels par lieu de résidence et par catégorie socio-professionnelle
 Dans les intercommunalités et établissements publics territoriaux, les départements et la métropole du Grand Paris

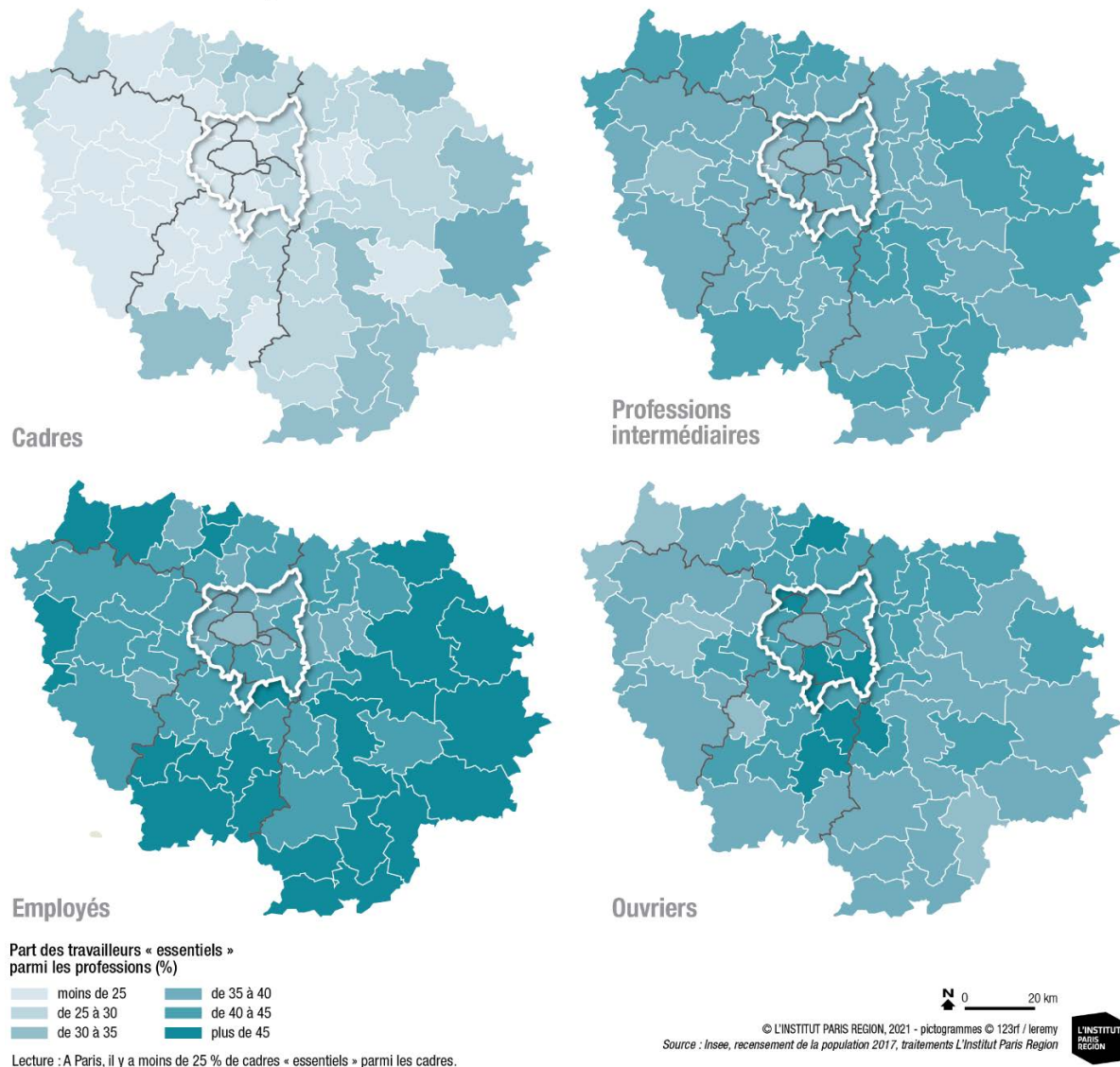
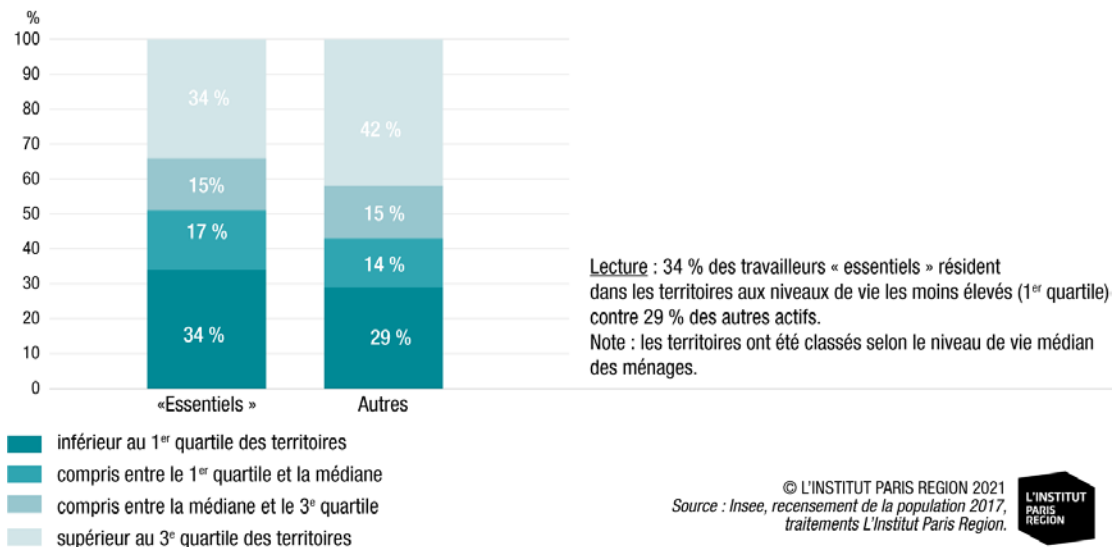


Figure 5 : Répartition des travailleurs « essentiels » en fonction du niveau de vie du territoire de résidence



Un logement plus proche de leur lieu de travail

Occupant des emplois plus dispersés, les travailleurs « essentiels » sont en moyenne plus proches de leur lieu de travail que les autres Franciliens : 55 % d'entre eux travaillent à moins de 10 kilomètres de leur résidence (50 % pour les autres actifs) (Figure 6). Ceci est particulièrement vrai pour les professions intermédiaires (54 %) et les employés (61 %).

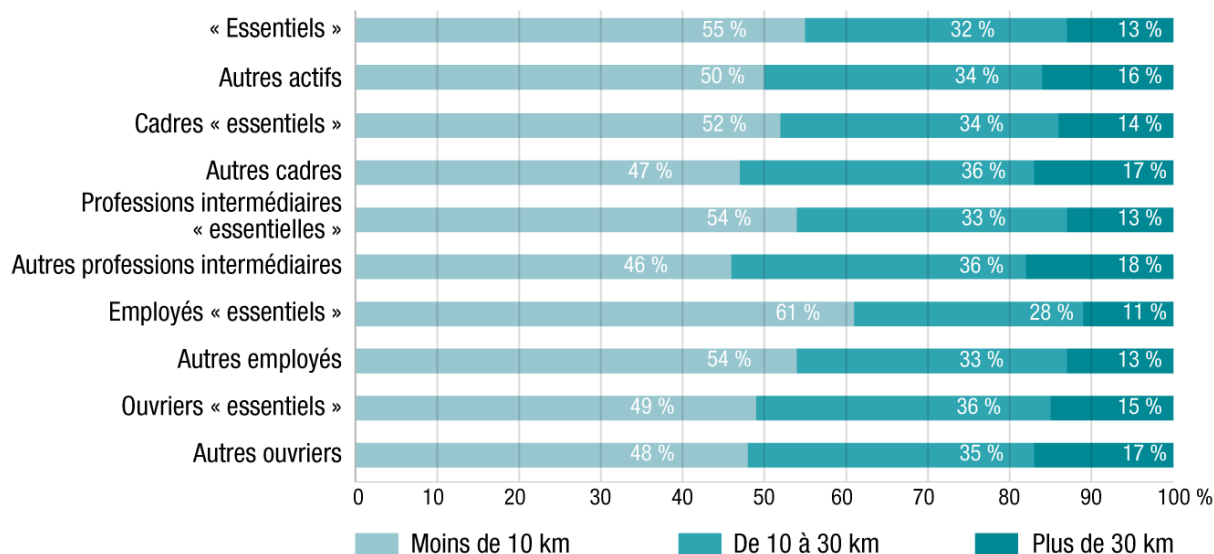
C'est également le cas dans la MGP où 64 % des travailleurs « essentiels » vivent à moins de 10 kilomètres de leur emploi, contre 60 % des autres actifs. L'écart est encore plus marqué hors MGP, où le marché du logement est moins tendu : 44 % des travailleurs « essentiels » hors MGP travaillent à moins de 10 kilomètres de leur logement pour 34 % des autres actifs.

Les travailleurs « essentiels » occupent plus souvent un emploi dans leur département de résidence que les autres actifs (60,5 % contre 52 %), excepté à Paris (69 % pour les « essentiels » comme les autres). Cette proximité s'observe particulièrement pour les travailleurs des « services publics du quotidien » (70 % vivent et travaillent dans le même département) et dans une moindre mesure pour les « premières lignes » (61 %) tandis que les « relais des premières lignes » ont une distance à l'emploi identique aux autres actifs (cf tableau en annexe).

La distance médiane parcourue par les « premières lignes » est près de deux fois plus grande que celle des actifs exerçant dans les « services publics du quotidien » (Fig. 7). Elle n'est pas aussi élevée que celle des « relais », mais contrairement à ces derniers, les travailleurs des « premières lignes » occupent des fonctions qui, dans leur grande majorité, ne sont pas « télétravaillables ». Les travailleurs « essentiels » utilisent davantage un véhicule motorisé pour se rendre au travail que l'ensemble des actifs et utilisent moins souvent les transports en commun, ce constat est encore plus marqué pour les « premières lignes » en lien probable avec des horaires de travail décalés. Les travailleurs des « services publics du quotidien » se distinguent par un recours plus fréquent à la marche à pied ou au vélo pour se rendre au travail.

Plusieurs éléments peuvent contribuer à cette proximité : une plus forte présence au sein du parc social, un accès plus fréquent à un logement de fonction pour certaines professions et enfin un volume relativement plus important d'emplois dans des zones où les prix de l'immobilier sont moins élevés.

Figure 6 : Distances domicile-travail selon le type de travailleurs et la catégorie socioprofessionnelle



Lecture : 55 % des travailleurs « essentiels » résident à moins de 10 km de leur lieu de travail.

Sources : Insee, recensement de la population 2017, distancier Méric, traitements L'Institut Paris Region.

© L'INSTITUT PARIS REGION 2021



Les missions exercées par les travailleurs « essentiels » nécessitent pour beaucoup un accès rapide à leur lieu de travail. Or si ceux-ci sont en moyenne plus proches de leur emploi, certains vivent dans des situations de fort éloignement dues à la tension plus ou moins forte sur les marchés immobiliers, à des stratégies résidentielles de couples bi-actifs ou à des logiques d'ancrage local. Ils sont 45 % à travailler à plus de 10 kilomètres de leur emploi dont 238 000 (13 %) travaillent à plus de 30 kilomètres de leur emploi. Par ailleurs, en cas de déménagement, ils s'éloignent plus facilement du cœur de la région que les autres actifs.

Une proximité à l'emploi facilitée par l'accès au logement social

Le parc social facilite le logement des professions

« essentielles » dans les secteurs centraux plus onéreux. En Île-de-France, 25 % des travailleurs « essentiels » résident dans un logement HLM, soit 7 points de plus que les autres actifs.

Ceux qui occupent un logement social travaillent plus souvent dans leur commune de résidence, essentiellement il s'agit des travailleurs des « services publics du quotidien » : 46 % de ceux qui bénéficient d'un logement social habitent dans leur commune de travail, contre 30 % de ceux qui n'en bénéficient pas.

Pour les actifs « essentiels » n'ayant pas accès au parc social, la recherche de proximité à l'emploi peut se traduire par des arbitrages résidentiels difficiles voire par des conditions de logement dégradées [1]. D'autres font le choix de l'éloignement pour trouver un logement plus adapté à leur budget ou devenir propriétaires, mais parfois au prix de navettes domicile-travail conséquentes.

Figure 7 : Distance médiane entre lieux de travail et de résidence et modes principaux de transport utilisés par les travailleurs « essentiels »

	Distance médiane entre lieux de travail et résidence (en km)	Mode de transport principal (en %)			
		Véhicule motorisé*	Transports en commun	Marche à pied ou vélo	Pas de déplacement
« Premières lignes »	8,3	50	37	10	3
Cadres et professions libérales	6,3	53	32	13	2
Professions intermédiaires	9,5	58	31	9	2
Employés	7,5	42	44	11	3
Ouvriers	10,7	55	35	8	2
« Relais des premières lignes »	11,0	47	43	7	3
Cadres et professions libérales	11,0	38	52	8	2
Professions intermédiaires	14,0	46	46	6	2
Employés	11,2	43	47	8	2
Ouvriers	10,9	56	35	8	1
« Services publics du quotidien »	4,7	40	37	15	8
Cadres et professions libérales	7,7	43	43	12	2
Professions intermédiaires	5,5	48	35	16	1
Employés	<1	23	36	16	25
Ouvriers	ss objet	ss objet	ss objet	ss objet	ss objet
Ensemble des travailleurs « essentiels »	8,0	46	39	11	4
Cadres et professions libérales	9,0	43	45	10	2
Professions intermédiaires	8,5	51	37	11	1
Employés	6,1	38	42	12	8
Ouvriers	10,8	55	35	8	2
Ensemble des actifs occupés	9,6	44	44	9	3
Cadres et professions libérales	10,6	39	50	9	2
Professions intermédiaires	10,5	48	41	9	2
Employés	7,7	36	47	11	6
Ouvriers	11,3	52	39	7	2

Véhicule motorisé* : voiture, deux-roues, etc.

Lecture : Pour les cadres et professions libérales « relais des premières lignes », la distance médiane entre les lieux de résidence et de travail est de 10,6 kilomètres. 39% d'entre eux utilisent principalement un véhicule motorisé pour se rendre au travail.

Source : Insee, exploitation complémentaire du recensement de la population 2017

Conclusion

Avec la crise sanitaire, la question des conditions de vie des travailleurs « essentiels » et de leur présence dans chaque territoire se pose avec une nouvelle acuité et a remis en avant l'importance de les loger à proximité de leur emploi. S'ils résident en moyenne plus près de leur emploi que les autres, dans les territoires du cœur d'agglomération, ils peinent à se loger, l'offre de logements accessibles étant insuffisante.

Le parc social joue ainsi un rôle essentiel d'accueil et de maintien de ces travailleurs dans les territoires centraux plus onéreux, notamment pour ceux des « services publics du quotidien ». Ainsi, les travailleurs « essentiels » (selon des définitions en cours d'élaboration et retenues localement) pourraient bientôt rejoindre les publics prioritaires pour l'accès au parc social (loi 4D, pour décentralisation, différenciation, déconcentration et décomplexification). Bailleurs sociaux et territoires seront-ils en mesure d'améliorer le lien entre les lieux de travail et de résidence des travailleurs « essentiels » dans un contexte francilien où les demandeurs de logements sociaux sont déjà dix fois plus nombreux que les attributions ? Une nécessité indéniable pour des conditions de vie plus favorables à leur santé.

DÉFINITIONS

Travailleurs « essentiels du quotidien » :

Quelques exemples de professions « essentielles » :

« Premières lignes » : professions hospitalières (médecins, infirmiers, aides-soignants, ambulanciers), livreurs et coursiers, agents de propreté, aides à domicile et auxiliaires de vie, caissiers et vendeurs des commerces essentiels, boulangers, agents de police, éboueurs...

« Relais des premières lignes » : ouvriers de la logistique (caristes, manutentionnaires, magasiniers, ouvriers emballage), officiers des forces de l'ordre, ingénieurs dans les secteurs d'activité des « premières lignes », professions intermédiaires de La Poste, journalistes...

« Services publics du quotidien » : métiers de l'éducation (enseignants des premier et second degrés, surveillants et aides-éducateurs scolaires), professionnels du social de proximité (assistants de service social, puéricultrices, éducateurs, animateurs)

Suroccupation des logements :

Un logement est suroccupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la situation d'occupation « normale » définie en fonction de la composition du ménage (hors logements d'une seule pièce occupé par une personne seule). Il est dit en suroccupation accentuée quand il lui manque deux pièces.

Immigré :

Personne née étrangère à l'étranger résidant en France, qu'elle ait ou non acquis la nationalité française.

Déciles des salaires :

Les déciles sont les valeurs qui partagent la distribution des salaires en dix parties d'effectifs égaux. Pour une distribution de salaires : le premier décile est le salaire au-dessous duquel se situent 10 % des salaires, le neuvième décile est le salaire au-dessous duquel se situent 90 % des salaires

Annexe

Part des travailleurs dont l'emploi se situe dans leur département de résidence

	Paris	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Val-d'Oise	Total
Actifs	69%	57%	57%	57%	52%	45%	45%	49%	55%
Travailleurs « essentiels »	69%	62%	67%	64%	58%	51%	54%	58%	61%
« Premières lignes »	74%	62%	71%	63%	58%	49%	55%	57%	61%
« Relais des premières lignes »	65%	54%	52%	54%	50%	44%	44%	47%	52%
« Services publics du quotidien »	69%	74%	78%	76%	68%	63%	63%	72%	70%
Autres actifs	69%	54%	53%	53%	50%	42%	40%	44%	52%

Source : Insee, exploitation complémentaire du recensement de la population 2017

Pour en savoir plus

[1] Beaufils S, Davy AC, Leroi P, Telle-Lamberton M, Acs M, Chevrot J, Arènes JF, Wolf M. Les travailleurs « essentiels » : qui sont-ils ? Observatoire régional de santé Île-de-France, Focus santé en Île-de-France, juin 2021.

[2] Telle-Lamberton M, Bouscaren N. Quels « travailleurs-clés » lors de la première vague de Covid-19 ? Observatoire régional de santé Île-de-France, Focus Santé en Île-de-France, décembre 2020.

[3] Faucon F, Pancarte K, Sarron C, Grémy I, Saunal A, Telle-Lamberton M. 765 000 travailleurs-clés franciliens répondent aux besoins fondamentaux de la population. Insee Analyses Île-de-France n° 128, février 2021.

[4] Arènes JF, Virost P, Dubujet F. En Île-de-France, les travailleurs clés résident un peu moins loin de leur lieu de travail. Insee Analyses Île-de-France n° 9, décembre 2014.

[5] Beaufils S, Davy AC, Leroi P, Telle-Lamberton M. Crise Covid : des travailleurs sous les projecteurs. L'Institut Paris Region, Chronique des confins n° 12, décembre 2020.

LES TRAVAILLEURS « ESSENTIELS » EN ÎLE-DE-FRANCE OÙ TRAVAILLENT-ILS ? OÙ RÉSIDENT-ILS ?

L'essentiel de l'étude

- L'Île-de-France compte 1,9 millions d'emplois essentiels soit 34 % des emplois franciliens ; ils sont moins présents dans l'économie francilienne que dans les autres régions ;
- Leur répartition au sein de la région est plus diffuse que celle des autres types d'emplois et ils résident moins souvent au cœur de la région ;
- Ils résident en moyenne plus près de leur lieu de travail que les autres Franciliens : 55 % sont à moins de 10 kilomètres de leur lieu de travail (50 % pour les autres actifs). Ces chiffres sont de 61 % pour les professions intermédiaires essentielles et de 54 % pour les employés essentiels ;
- 25 % d'entre eux résident dans un logement du parc social contre 18 % pour les autres actifs ;
- Lorsqu'ils n'ont pas accès au parc de logement social, ils font face à des arbitrages difficiles en matière de qualité ou de coût pour rester proches de leur lieu de travail ;
- L'accès à des logements abordables dans l'ensemble de la région demeure un enjeu prioritaire pour les travailleurs essentiels, devant faciliter leurs conditions de vie et par là même leur santé.

Nous remercions Christine Canet, ORS, Île-de-France, pour sa conception du document et ses commentaires constructifs.

Publication également éditée dans les collections Note rapide de l'Institut Paris Region, Note Apur et Insee Analyses Île-de-France, n°138